Département de l'Ain (01)

Commune de Sainte-Julie

- Schéma Directeur d'Assainissement -
- Zonage de l'assainissement collectif / non collectif-

Réseaux :
- Déversoir d'orage
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau d'eaux usées
- Refoulement - eaux usées
- Réseau unitaire
- Fossé
- Sens d'écoulement du réseau
- Poste de refoulement
- Bassin de rétention
- Station d'épuration

Zonage d'assainissement :
- Zone d'assainissement collectif
- Zone d'assainissement non collectif (ANC)

ANC non conforme:
- Non conforme à risque
- Non conforme sans risque

Divers :
- Surface en eau
- Contour du PLU (Zones U et AU)
- Zones 1Au, 2Au et 1Aux

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 9 juillet 2021 arrêtant le projet de Zonage de l'Assainissement volet Eaux Usées de la commune de Sainte Julie.

Le Maire,

Date : Juin 2021
Echelle : 1/4500
Fichier : SDA-SteJulie-CC46
Dessin : B.PEJON

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY – CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Réglementation de l'Assainissement Non Collectif

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS:

- Vert* : Terrain perméable en surface, pente faible ou nulle.
  -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – épandage
- Vert 2* : Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible
  -> Filière conseillée : Fosse septique toutes eaux – épandage en pente
- Rose : Terrain perméable en surface et en profondeur, pente faible ou nulle
  -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical non drainé

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".

Le service public d'assainissement non collectif de la Commune de Sainte-Julie tient à la disposition des pétitionnaires, des cahiers des charges précisant pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire ou si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

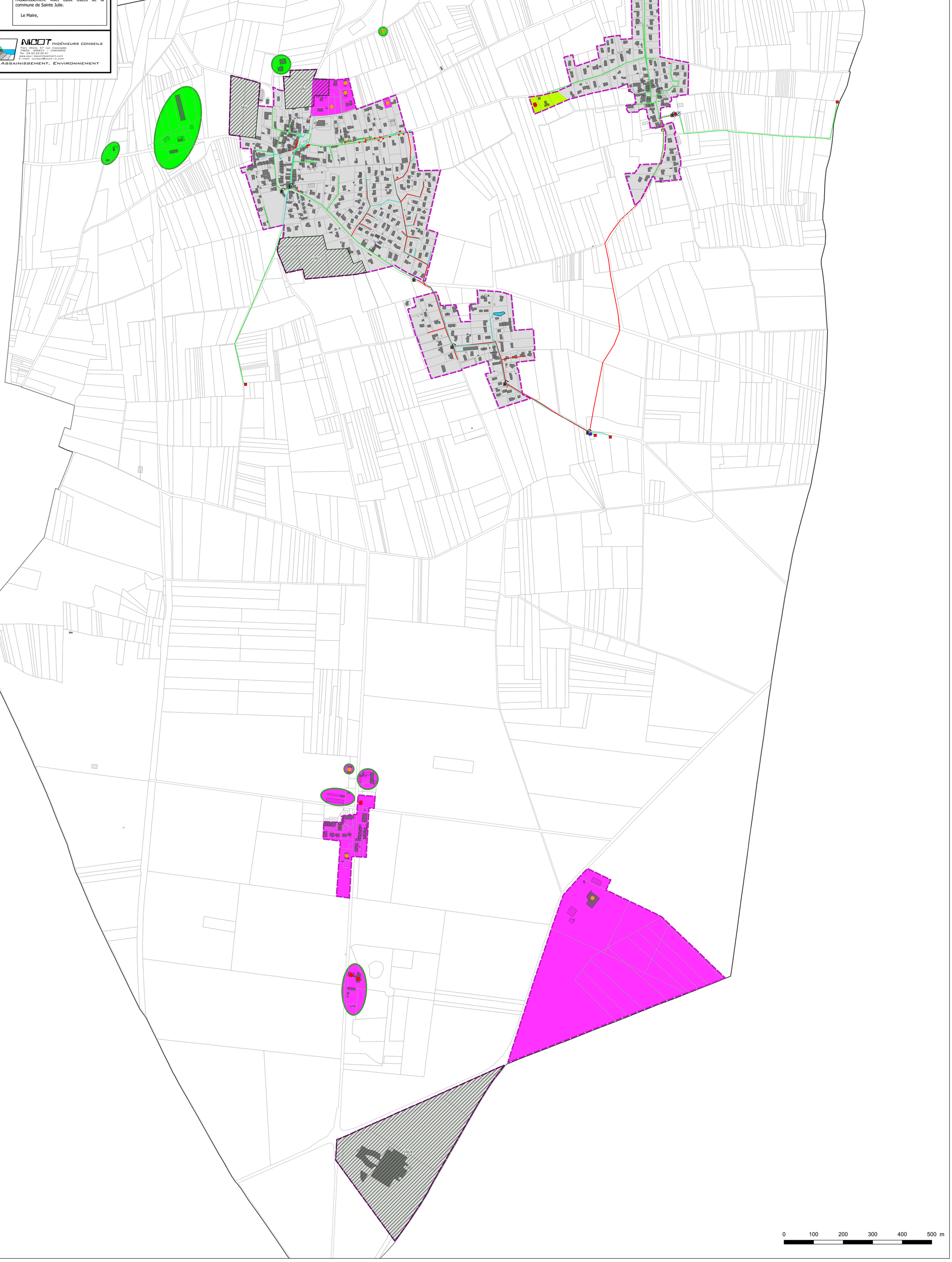

0 100 200 300 400 500 m